



Affiché le 04/11/2022

DECISION DU MAIRE

N°DECIS_2022_24

Objet : travaux du restaurant scolaire/ étude de sol, étude d'infiltration des eaux sur la parcelle et le dimensionnement des ouvrages d'infiltration pour ces travaux

Le Maire de la Commune de Montélier,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22 ;
Vu l' article L2123-1 du code de la commande publique portant sur les marchés à procédure adaptée ;
Vu l'article L. 2125-1-1° du code de la commande publique portant sur les accords-cadres ;
Vu les articles R2194-2 et suivants du Code de la commande publique portant sur les modifications possibles du marché initial par avenant dans la limite de 50% de son montant initial ;
Vu la délibération en date du 8 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et pour tout marché ou accord-cadre d'un montant inférieur au seuil des procédures formalisées défini par décret » ;
Considérant le projet de construction d'un restaurant scolaire ;
Considérant la consultation effectuée par mail le 26/09/2022 auprès de cinq entreprises portant sur des études de sol et d'infiltration eaux sur la parcelle et le dimensionnement des ouvrages d'infiltration ;
Considérant l'analyse des trois offres reçues ;

DECIDE

Article 1

D'attribuer le marché à Alios Ingénierie pour un montant de 2 850 € HT.
Ce montant pourra être majoré de 350 € HT si les sondages à la mini-pelle ne pourront être effectués lors de la période de démolition de la maison située sur le terrain qui va accueillir le futur restaurant scolaire.

Article 2

De signer la lettre de consultation valant acte d'engagement, le devis, tous les documents mettant en œuvre la présente décision et tous les avenants ne bouleversant pas l'économie générale du marché.

Fait à Montélier, le 24/10/2022

Le Maire,



Bernard VALLON